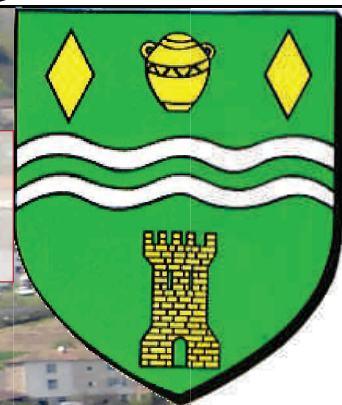


CHAMBOST MAGAZINE n°104



BULLETIN MUNICIPAL

de

CHAMBOST-LONGESSAIGNE

Novembre - Décembre - Janvier 2013-2014



SOMMAIRE

Le mot du Maire	2 - 3
Comptes rendus des conseils municipaux	4 - 6
Au fil des jours	7 - 9
Informations diverses	9 - 16

Le mot du Maire

2013, laisse dans la tête de chacun de nous des souvenirs plaisants et désagréables, des souvenirs personnels ou partagés. Le manque de luminosité qui a fini par avoir de l'influence sur notre moral lors du 1er semestre n'a pour autant pas eu raison du dynamisme chambostien.

La vie associative n'a pas ralenti son rythme. L'ardeur des bénévoles est toujours aussi remarquable. J'ai particulièrement envie de mettre en exergue quelques événements qui ont permis à notre Commune de se distinguer. En premier lieu, je nommerai le comice pour lequel la massive participation de bénévoles a été saluée. Je tiens aussi à mettre en évidence l'engagement de quelques personnes ayant la main verte qui durant l'été coupent chaque semaine les fleurs fanées des jardinières communales. Cet entretien méticuleux des fleurs associé bien évidemment au talent de Pascal, agent communal en charge des espaces verts nous a valu la place de troisième dans la catégorie des communes situées entre 500 et 1 000 habitants dans le cadre du concours organisé par l'Office du Tourisme des Montagnes du Matin. Pour rester dans ce domaine du jardin, il est à noter aussi la mobilisation d'une dizaine de personnes qui ont créé un jardin collectif à Rampeau sur le terrain communal préparé par Guy Coquard. Lieu, où chacun est invité à se rendre soit pour jardiner, soit pour partager les légumes, soit pour discuter. Cet espace se veut avant tout un lieu de rencontres et de solidarité.

Nous avons aussi procédé à l'installation de composteurs à la résidence des Marronniers. Je salue la participation active d'Alain Torre pour le suivi de cette démarche ainsi que celle des résidents. Les membres de la commission municipale « Vie culturelle-animation » aidés de personnes motivées nous ont permis aussi de vivre un moment agréable grâce à la fête de la musique. Et, en cette fin d'année, sous la houlette de Suzanne Dumas ils ont été très entourés pour l'accomplissement de la décoration du village. De nombreuses personnes de tout âge s'affairaient tels les lutins du Père Noël. Le Comité des Fêtes a su encore cette année nous préparer un joli sapin mis en place grâce à l'aide indéfectible de Philippe Bief accompagné de Daniel Bretonnier, agent communal. Il est juste regrettable que le vent ait effacé trop rapidement tout ce travail ! Le club de foot et le Sou des Écoles n'ont pas ménagé leurs efforts pour nous faire le plaisir d'avoir fabriqué respectivement un magnifique bonhomme de neige et un très beau traîneau comme éléments de décor de Noël. Et c'est toujours avec le même entrain que l'équipe de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de la crèche s'est mise au travail pour le plaisir de nos yeux ainsi que pour le plaisir de visiteurs toujours plus nombreux.

Tous ces événements mis en évidence associés à tous les autres temps forts organisés par les différentes associations montrent combien il peut faire bon vivre à Chambost.

C'est bien cette qualité de vie et ce dynamisme que la municipalité a cherché à préserver par l'intermédiaire de différentes opérations.

L'année 2013 avait commencé par le recensement dont l'INSEE vient tout juste de nous communiquer les résultats. Il a été dénombré 916 habitants, cependant par souci d'uniformisation de la population, l'INSEE ne prendra en compte cette nouvelle donnée qu'en 2015. Aujourd'hui, le chiffre officiel est donc de 856. En 2013, nous dénombrons 10 naissances (4 filles et 6 garçons) et déplorons 7 décès. Par ailleurs, nous avons procédé à trois mariages.

En cette année 2013, la municipalité a été sollicitée pour accompagner l'implantation de nouvelles entreprises ou activités économiques. Aussi, pour conforter cette démarche, il a été nécessaire d'envisager quelques aménagements. La commission « Bâtiments » s'est donc mobilisée pour engager des travaux de rénovation de l'ancienne usine abritant le local technique et une partie louée à différentes entreprises. La réfection de la toiture et des travaux de rénovation de plomberie et d'électricité vont être entrepris au printemps.

Au cours de 2013, ce ne sont pas moins de quatre entreprises ou activités économiques que nous avons accueillies dans les locaux communaux. C'est Julie Mansoni qui la première a installé un cabinet d'ostéopathie dans une pièce située dans le bâtiment de la mairie. Puis, l'entreprise « Bonheur d'Amarante » et « l'entreprise Bergeat » ont trouvé dans ce que nous appelions l'ancienne usine, l'espace idéal pour lancer leur activité. La société « Thiat Market » les a ensuite rejoints. Cette dernière n'a pas pu maintenir son activité sur site. Elle la poursuit toutefois sur internet. Nous comptons aussi parmi les nouvelles activités « l'atelier Babelle Couture » au domicile de Mme Levallois route de Villechenève. Il importe donc de relever ces initiatives courageuses et optimistes en ce contexte économique plutôt morose.

Les commissions « Bâtiments » et « Voirie-urbanisme » ont suivi de près la viabilisation du lotissement du Garel qui touche à sa fin. En ce début d'année, les travaux paysagers et le bassin de rétention seront réalisés. À ce jour, seules des demandes d'achat de lots artisanaux ont été formulées.

La commission « Voirie-Urbanisme » a procédé à l'organisation des travaux du chemin de la Loire et a finalisé le projet de « zone 30 km/h » au sein du village

dont la réalisation était prévue à l'automne. Mais pour ne pas multiplier les déviations au cours de cette période, il a été décidé de reporter de quelques mois ce chantier.

La commission « Plan Local d'Urbanisme » n'a quant à elle pas ménagé ses efforts pour tenter d'avancer au plus vite sur le zonage qui figurera dans notre nouveau document d'urbanisme pour envisager l'arrêt de projet en ce début d'année. L'enquête publique pourra s'envisager courant 2014. Nous aurions aimé travailler plus vite mais la concertation avec les services de l'Etat et du SCoT étant nécessaire pour éviter que notre document soit rejeté impose un rythme quelque peu différent du nôtre, à savoir un peu plus lent.

2013 a été marquée aussi par la réception de chantier de l'agrandissement du cimetière et de la création d'un site cinéraire et lieu de cérémonie. Il sera désormais possible de procéder à des funérailles au cimetière à l'abri des intempéries. Nous avons veillé à créer un espace paisible permettant le recueillement de tous.

La commission « Vie scolaire » a fait le nécessaire pour installer un tableau numérique dans une des classes et par ailleurs, elle s'est mobilisée pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Malgré la difficulté et les controverses que ce sujet provoque, il a été possible de définir de nouveaux rythmes pour notre école que l'inspecteur d'académie a validés en cette fin d'année. Il conviendra maintenant de définir précisément l'organisation des activités périscolaires entre le personnel qui sera nécessairement embauché et les bénévoles qui accepteront peut-être de partager leurs talents. Je tiens particulièrement à remercier toutes ces personnes sollicitées en juin dernier qui se sont dites intéressées par ce grand chantier. Nous nous rapprocherons d'elles très prochainement pour recueillir plus précisément leurs souhaits.

La commission « Communication-bulletin » n'a pas compté son temps pour nous préparer chaque trimestre un bulletin. Elle bénéficiait de l'aide précieuse de Yannick Arcis qui malgré ses études nous accordait le temps nécessaire pour la mise en page. J'en profite pour le remercier pour cet engagement très « chronophage » qu'il a assumé pendant six ans.

Comme chaque année, les membres du CCAS ont rempli leur mission d'accompagnement et d'écoute à l'occasion de la fête des Mères, du repas des aînés et de la distribution des colis de Noël. Nous avons été ravis cette année encore d'être accompagnés par les enfants volontaires pour visiter les aînés en ce temps de fête. Et, j'ajouterais que nous nous réjouissons à chaque fois d'être toujours aidés par des jeunes pour le service et pour l'animation musicale lors du repas annuel, organisé pour les aînés.

En cette fin d'année 2013, le CCAS a été attristé par le décès de Madame Marguerite de Lescure qui siégeait dans cette instance depuis des décennies, en tant qu'élue et aussi en tant que membre de la société civile où

elle représentait au cours de ce mandat, les personnes en situation de handicap du fait de son engagement par ailleurs au sein de l'association « ADHAMA » de Bussières. Je tiens donc à honorer son investissement pour notre commune. En tant qu'élue, elle n'a pas compté son temps pour que nous profitions d'expositions culturelles de qualité. Elle a œuvré en toute discrétion pour faciliter la réussite de nombreux projets. Tous ceux qui l'ont côtoyée ont certainement encore à l'esprit une situation qui illustre cet altruisme délicat. Publiquement et au nom de tous les Chambostiens, je la remercie vivement pour ce qu'elle était et ce qu'elle a bien voulu partager avec nous tous. Je renouvelle à sa famille l'expression de toute notre reconnaissance.

En ce début d'année, il m'importe de saluer le travail exigeant accompli par les élus au sein des commissions municipales et des nombreuses instances intercommunales. L'engagement des élus n'aurait que très peu d'échos s'il n'était pas associé à la disponibilité et à la qualité du travail des agents communaux, qu'ils en soient tous remerciés. Et, j'adresse de vifs remerciements à chacun de vous, qui œuvrez pour l'intérêt général dans tous les petits actes du quotidien, en balayant votre trottoir (ou vos trottoirs), en débouchant un fossé, en veillant à la beauté de notre village.

Ce mandat municipal s'achève, en mars prochain auront lieu les élections municipales avec un mode de scrutin très légèrement modifié. Je vous encourage à bien lire les consignes qui vous sont données dans ce bulletin municipal.

Pour ma part, je solliciterai un nouveau mandat auprès des électeurs avec quelques-uns des conseillers municipaux actuels.

Au nom de la municipalité, des agents communaux et en mon nom propre, je souhaite à chacun de vous ainsi qu'à vos proches une bonne année et surtout une bonne santé. J'aurais une pensée particulière pour les Chambostiens qui luttent contre la maladie ou qui subissent la précarité. Je souhaiterais que toutes ces personnes gardent l'espoir de trouver dans notre village un élan de fraternité.

Le Maire
Marie-Luce ARNOUX

Comptes rendus des conseils municipaux

Le 12 novembre 2013 :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. BARD. BASTION. COQUARD. DELORME. DUMAS. GAREL. GROSMOLLARD. REYNARD. ROCHAND. SOLEYMIEUX. VIANNAY.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs GERBOUD. PAVERO.

• **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 OCTOBRE 2013 :** il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

• **MODIFICATIONS BUDGETAIRES :** Afin de réajuster les prévisions budgétaires, il est décidé de procéder à des virements de crédits sur le budget communal de l'exercice 2013.

• **ADMISSION EN NON VALEUR :** Il est décidé à l'unanimité des membres présents de tenter le recouvrement d'impayés sur le budget assainissement et d'admettre en non valeur sur le budget de l'exercice 2013 une créance minimale de 0,30 €.

• **PRESENTATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012 ET DE L'EXTRAIT DE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :** Mme le Maire informe le conseil municipal que ces documents sont à leur disposition.

• **TRAVAUX DE L'ECO-LOTISSEMENT :**

bassin de rétention : l'entreprise Viannay ayant été retenue, Mme le Maire informe qu'un réaménagement des travaux va être effectué.

local « poubelles » : Mme le Maire informe le conseil municipal du lancement de la consultation.

• **MEDECINE PREVENTIVE :** le Conseil approuve l'avenant à la convention entre le Centre de Gestion et la Commune pour le service de médecine préventive, portant le taux de contribution à 0.36 % de la masse salariale.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Local communal de l'ancienne usine : Mme le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Gros-Chevalier, gérant de la Société « Thiat Market » qui demande à résilier le contrat de location du local au 31 octobre 2013. Il fait le constat que son offre ne correspond pas aux demandes des Chambostiens. Malgré la grande campagne de communication, il a dénombré trop peu de visites. Aussi, il préfère cesser cette forme de commercialisation.

Dans l'optique de favoriser l'activité économique émergente comme le Conseil Municipal en avait convenu en juin dernier, il est décidé à l'unanimité des membres présents de louer désormais ce local à Madame Séverine Bouchut afin qu'elle puisse assumer l'évolution de l'activité de son entreprise « Bonheur d'amarante ».

Site internet de la commune : Le gestionnaire de contenu de notre site doit être mis à jour, aussi il conviendrait d'en développer un nouveau. Il est décidé donc de laisser la prochaine équipe municipale lancer cette opération. Elle pourra le faire en lien avec les agents T.I.C de la Communauté de Communes.

Vie scolaire : Suite à leur participation au Conseil d'école, M. Bard et Mme le Maire font un compte-rendu de la réunion. Il est exprimé entre autres la demande de matériel informatique et d'un interphone. Il a été question de la mise en place d'un pédibus, du transfert de responsabilité à 12h et à 16h30, de la Charte de la laïcité et des préconisations de l'Education Nationale qui en découlent.

Il est aussi précisé que le travail sur la réforme des rythmes scolaires se poursuit, qu'une réunion est programmée au niveau de la communauté de communes le mercredi 13 novembre et une suivante au niveau de la commune avec les enseignants et les parents délégués le vendredi 22 novembre.

Cérémonie des vœux : Il est annoncé qu'elle aurait lieu le dimanche 12 janvier 2014.

Commémoration de l'armistice : M. Coquard rappelle qu'elle aura lieu le dimanche 17 novembre à 10h. Mme Grosmollard informe le Conseil Municipal qu'elle s'est rapprochée des enseignantes qui se sont engagées à préparer cette cérémonie avec les enfants. Ils apporteront des poèmes et des dessins.

Action contre les discriminations : Mme le Maire transmet l'invitation au visionnage du film « La vague » faite aux élus par le Réseau Actions Santé et par le SIMOLY. Cette soirée a pour objectif d'organiser ensemble des projections suivies de débats pour le public jeune.

Soirée « Marmite musicale et solidaire » : Mme le Maire fait part de l'organisation d'une soirée festive mise en place par les associations suivantes « Pour une alimentation solidaire » et « L'ETAIS » dans le but de soutenir l'action alimentaire solidaire. Elle aura lieu le samedi 30 novembre à partir de 19h à St Genis l'Argentière.

Invitation : Le chef de Centre d'Incendie et de Secours et le Président de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de

de Panissières invitent les élus à la cérémonie de la Sainte Barbe qui aura lieu le samedi 7 décembre à 18h00.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Mme le Maire invite les conseillers municipaux à noter la date de la prochaine réunion : le 3 décembre 2013.

Le 3 décembre 2013 :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. BARD. BASTION. COQUARD. DELORME. DUMAS. GAREL. GROSMOLLARD. PAVERO. REYNARD. ROCHAND. SOLEYMIEUX. VIANNAY.

ABSENT EXCUSE : Monsieur GERBOUD.

• **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2013 :** il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

• **TARIFS :** Sur proposition de Mme le Maire, sont fixés pour l'année 2013 :

Redevance assainissement 0,55 €/m³ (à l'unanimité)
Droit de branchement à l'égout 266,00 € (pour : 11 / contre : 1)

Concessions au cimetière :

- simples : 200,00€, doubles : 400,00 € (à l'unanimité)

- tombes préfabriquées 2 700,00€ (à l'unanimité)

- cavernes 400,00€ (à l'unanimité)

- droit à une pose de plaque en cas de dispersion des cendres 50,00€ (pour : 11 / contre : 1)

• **REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :** Mme le Maire apporte des précisions sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et rappelle le déroulement du travail mené par les élus de la commission « vie scolaire », les représentants des parents d'élèves, les enseignantes et les ATSEM. La collectivité n'a pas l'obligation de s'inscrire dans le cadre réglementaire des Accueils Collectifs de Mineurs ce qui facilitera l'organisation. Ainsi les activités périscolaires pourront se dérouler selon les modalités d'une garderie. Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé à l'unanimité des membres présents d'adresser à Monsieur Baglan, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale le planning qui convient au groupe de travail et se présente ainsi :

Le temps de classe:

- le lundi, le mardi, le jeudi : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h40.
- le mercredi de 9h00 à 12h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Le temps d'activités périscolaires:

- le lundi, le mardi, le jeudi de 15h40 à 16h30
- le vendredi de 16h00 à 16h30.

De nouvelles séances de travail seront nécessaires maintenant pour organiser les activités.

• **ANCIENNE CURE :** Mme le Maire propose d'effectuer une consultation d'architectes pour une étude de faisabilité de l'aménagement de l'ancienne cure, opération inscrite sur 2013 et 2014 au contrat pluri-annuel signé avec le Conseil Général. Par 10 voix contre, 1 voix pour, 1 abstention, il est décidé de ne pas lancer cette opération estimant qu'il est plus judicieux de laisser la prochaine municipalité la porter en totalité.

• **PRESTATION D'INTERIM DU CENTRE DE GESTION :** Le Centre de Gestion du Rhône a décidé de mettre en place une prestation d'interim et de portage salarial à compter du 1er janvier 2014. Le centre de gestion assure la gestion administrative de l'agent, lui verse sa rémunération et prend en charge les risques chômage et maladie. La collectivité rembourse au CDG 69 le montant du traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales sur la base des éléments validés par le Maire lors de la demande de mission. Cette somme est majorée d'une commission relative aux frais de gestion engagés par le CDG69, fixé à 6%. Il est décidé à l'unanimité des membres présents d'adhérer à ce service en signant la convention-cadre proposée par le CDG69.

• **CONVENTION SOCIETE DE PROTECTION DES ANIMAUX :** Il est décidé à l'unanimité des membres présents de signer avec la SPA la convention de fourrière dite convention complète moyennant un montant forfaitaire d'indemnité de 0,34 € par an et par habitant.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Association « La 4L Chambostienne » : Les membres de l'association invitent le conseil municipal et la population à une soirée de retransmission de leurs aventures le samedi 7 décembre à 20h00, à la salle Faye.

Demande du club de l'Amitié : Madame le Maire donne lecture du courrier des membres du bureau du Club sollicitant le report de gratuité pour la location de la salle du 20 novembre 2013 au printemps 2014. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents puisqu'il s'agit bien d'un report de manifestation.

Travaux au bar « Chez Fabien » : M. Coquard informe le conseil municipal du changement du système de refroidissement du réfrigérateur du bar pour un montant de 2488,07 €.

Résultat du fleurissement : Mme le Maire annonce que dans le cadre du concours de fleurissement organisé par l'Office du Tourisme des Montagnes du Matin, la commune de Chambost-Longessaigne a été classée 3ème dans la catégorie des communes de 500 à 1000 habitants et qu'en raison d'une progression marquante, il lui a été attribué un bon d'achat de 150,00€ en plus de la composition fleurie.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Mme le Maire invite les conseillers municipaux à noter la date de la prochaine réunion : le 14 janvier 2014

Le 14 janvier 2014 :

PRESENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX. BARD. BASTION. COQUARD. DELORME. DUMAS. GAREL. GROSMOLLARD. REYNARD. ROCHAND. SOLEYMIEUX. VIANNAY.

ABSENT EXCUSE : Messieurs GERBOUD. PAVERO.

• **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2013:** il est demandé de compléter ce compte rendu par les éléments suivants au sujet du prix des concessions au cimetière :

- Les concessions pré-fabriquées seront vendues au prix de 2 700,00 € comprenant la valeur du produit pour 2 500,00 € et la valeur de la concession pour 200,00 €

- Les cavurnes seront vendues au prix de 400,00 € comprenant la valeur du produit pour 200,00 € et la valeur de la concession pour 200,00 €

• **TARIF DES DROITS DE PLACE 2014 :**

Il est décidé à l'unanimité des membres présents d'appliquer les tarifs suivants :

- Pour les abonnés : 0,26 €/ ml / jour avec un minimum facturé de 3 ml

- Pour les occasionnels : 0,51 €/ ml / jour avec un minimum facturé de 3 ml

• **CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE :** Mme le Maire présente le nouveau mode de calcul de participation des communes au service d'assistance juridique proposé par le Centre de Gestion. Il est établi sur la base d'un tarif de 0,80 € par habitant et par an. Aussi la participation de notre commune baissera de 4% et s'élèvera à 678,00 €. L'unanimité des membres présents fait le choix de renouveler l'adhésion à ce service.

• **CONVENTION POUR LA CONSTITUTION DES DOSSIERS RETRAITE :** A l'unanimité des membres présents, le renouvellement pour trois ans de la convention avec le centre de gestion est approuvé. La participation de la commune ne sera sollicitée qu'en cas d'intervention du service.

• **TRAVAUX DE VOIRIE 2014 :** M. Bastion informe le Conseil Municipal que la mission de maîtrise d'oeuvre confiée à la SARL Dunes par le Président de la Communauté de Communes est prolongée pour un an et qu'il convient dès à présent d'établir une liste des besoins afin qu'un devis soit établi. Il est décidé d'inscrire au programme 2014 une partie des voies suivantes :

- rue de la Frarie (devant la salle polyvalente)

- rue du Thivollet

- voie communale n° 12 au niveau de Côte Chaude

- voie communale n° 8 au niveau du Bancillon

- Chemin Profond

• **SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :** Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents la subvention de 3 028,00 € allouée au titre des amendes de police et s'engage à installer un radar pédagogique route de Panissières.

• **DEMANDE D'ACQUISITION DE CHEMIN :** Mme le Maire donne lecture du courrier d'un riverain sollicitant l'achat d'une partie du chemin rural d'Essertines en Donzy à la Loire. A l'unanimité des membres présents, il est refusé de procéder à la vente de cette voie qui aujourd'hui ne présente pas de désaffectation. Cependant, il est décidé de se rapprocher du demandeur pour tenter de trouver une solution afin de dévier le chemin actuel dans la mesure où il en supportera les frais de géomètre et de notaire.

• **QUESTIONS DIVERSES :**

Nouveaux rythmes scolaires : Mme le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Baglan, Directeur Académique par lequel il donne son agrément sur les horaires retenus par le Conseil Municipal.

Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire donne les nouvelles dates de réunion de la commission : le 22 janvier à 20h30 et le 4 février à 14h en présence de Mme Buhot-Loiseau, urbaniste.

Monographie sur la Tuile de Ste Foy : Il est décidé à l'unanimité des membres présents d'acheter 5 ouvrages au prix de 8,00 € l'unité à la communauté de communes.

Prochaines réunions de Conseil Municipal : Mme le Maire invite les conseillers municipaux à noter les dates suivantes : mercredi 19 février et mardi 18 mars 2014.

Au fil des jours

Commémoration du 11 novembre

Les enfants étaient encore nombreux à participer à la commémoration. Sur le monument aux morts, ils ont déposé des dessins (à disposition en mairie) et messages de paix, lu des poèmes qu'ils avaient préparés à l'école. Merci à tous ces enfants, leurs parents et l'équipe enseignante.

Véronique GROSOLLARD



Opération compostage collectif



Lundi 18 novembre dans un brouillard épais, une quasi obscurité, mais dans la bonne humeur, la municipalité prenait livraison des composteurs collectifs demandés pour les résidents des Marronniers à l'issue des réunions que nous avons suivies, pour accompagner les efforts de réduction des déchets que l'agenda 21 de la Communauté de Communes, souhaite partager avec le

plus grand nombre.

Aurélié Chaize de la Communauté de Communes avait apporté les composteurs que la municipalité avait commandé lors de la réunion communautaire consacrée à ce sujet. Elle a ainsi pu donner les premiers conseils de mise en oeuvre, complétés par les informations éclairées, d'Alain Torre jardnier émérite, qu'on ne présente plus. La municipalité était représentée par Mme le Maire à l'origine du projet, accompagnée de deux adjoints Mrs Bard et Coquard et Mme Suzanne Dumas, conseillère municipale et habitante du quartier. Michel Soleymieux était là aussi, ainsi que les résidents des Marronniers, Mrs Gomez et Mr Marcadon intéressés

par cette pratique complémentaire du jardinage...

Prochàinement une convention sera passée avec l'OPAC et la Communauté de Communes, pour l' utilisation d'un coin de la cour de la résidence des Marronniers, à usage de jardinage et de compostage.

Même si l'heure tardive et le brouillard nous donnaient des airs de 'composteurs', ce fut un bon moment de partage sous la lumière des phares du 4/4 de Guy, jamais à court d'idées pratiques .

Maintenant il ne reste plus qu'à trier, les déchets alimentaires et à les composter, pour le plus grand plaisir des jardiniers alentours .

Yves BARD

Décorations de Noël

Samedi 7 décembre, dès le matin de nombreuses personnes s'affairaient pour la décoration du centre du village.

Le sapin installé par monsieur Bief et l'équipe municipale, trônait sur la place. Il était ensuite paré de ses guirlandes

et paquets cadeaux soigneusement préparés par une équipe de bénévoles. Les végétaux fraîchement cueillis étaient également mis en place. Les rennes et le traîneau réalisés par les enfants et le sou des écoles, attendaient près de la fontaine la venue du Père Noël, dont la visite

était annoncée pour le samedi suivant, jour du marché nocturne organisé par le comité des fêtes.
Merci à toutes les bonnes volontés qui ont contribué à rendre notre village encore plus agréable pour les fêtes.



Spectacle de Noël

En sortant de l'école, nous avons rencontré : différents pays à travers les JO d'hiver.

En effet, les enfants de l'école de Chambost Longessaigne, nous ont offert un magnifique spectacle de Noël : chants, danses, devinettes, calligrammes ...indiens, cow boy, africains, slaves et gymnastes étaient au rendez-vous. Après l'arrivée tant attendue du Père Noël, avec ses papillotes et cadeaux, la kermesse du Sou des Ecoles s'est mise en place. Pour finir la journée nous pouvions faire un tour sur le marché de Noël, pour divers achats et admirer les décorations et le traineau du Sou des Ecoles mais aussi déguster le pot au feu du comité des fêtes.



Nous vous donnons rendez-vous pour notre concours de Belote le 12 janvier à partir de 14 h salle polyvalente.

Le Sou des Ecoles

Marché de Noël



Cette année encore, le Père Noël est revenu voir les Chambostiens, toujours très sages.
Il a apprécié le joli cadeau que lui a offert le sou des écoles, un magnifique traineau rempli de cadeaux.

Comme d'habitude les exposants étaient présents au rendez-vous, satisfaits de la participation des visiteurs. La douceur du temps n'a pas empêché la foule de déguster le vin chaud et les huîtres, proposés à la buvette, sur la place du village.
Quant au pot-au-feu servi le soir à la salle Claudius Faye, il a été très apprécié et a rencontré un grand succès.

Merci à tous d'avoir participé et à l'année prochaine !

Le comité des fêtes

Vœux de la municipalité

Dimanche 12 janvier, sous un soleil printanier mais hivernal, Mme le Maire a présenté à une assistance nombreuse, les voeux de la municipalité.

Elle a retracé les faits marquants de l'année en insistant sur les mérites des uns et des autres, dans leur dévouement à l'intérêt général. Ce discours, le dernier du mandat, a permis de faire le point sur ces six années, passées au service des Chambostiens. Le travail des différentes commissions municipales a été retracé, ainsi que la disponibilité des agents en toute occasion.

Bernard Rochand, pour le Comité des fêtes a procédé à la remise des prix pour le fleurissement.



Les personnes primées sont venues retirer leur récompense avant que tout le monde partage le vin d'honneur et la galette des rois.

Yves BARD

Concours de belote

Ce dimanche 13 janvier, le Sou des écoles organisait son concours de belote annuel, 204 joueurs se sont affrontés soit 102 doublettes au courant de l'après-midi. Les gagnants pour le 1er prix avec 2 jambons sont Paul et Jacqueline de Grézieux, puis Stéphane et Philippe de Panissières pour le 2ème prix et enfin Marcel et Pierre de Violay pour le 3ème prix.

Le sou des écoles remercie tous les participants et vous donne rendez-vous le dimanche 16 février 2014 pour son Loto Familial à 14h à la salle polyvalente.

Informations diverses

Rentrée 2014 à l'école

Votre enfant est né en 2011, vous pouvez dès à présent prendre contact avec l'école .

Votre enfant est né en 2012, vous pouvez vous faire connaître, il sera admis à l'école en fonction des places disponibles.

Les inscriptions se feront sur rendez-vous. Vous pouvez prendre contact au :

04- 74- 26- 32- 64
(de préférence le lundi)

Documents à apporter :

Livret de famille
Carnet de santé

L'équipe enseignante vous invitera à une semaine d'accueil proposée aux nouveaux : semaine à définir au printemps

*Ecole publique
Grande rue
69770 Chambost Longessaigne*

Cantine scolaire

A l'école de Chambost-Longessaigne, le service de cantine est assuré par une association gérée par des parents d'élèves. L'association est subventionnée par la municipalité. Les parents d'élèves participent financièrement en payant les repas des enfants et l'adhésion à l'association. 4 membres actifs assurent la gestion bénévole de l'association.

Cette année, la cantine scolaire accueille en moyenne 29 enfants par jour.

Pour l'année scolaire 2013/2014, les prix des repas sont toujours de :

4,50 € pour les repas des enfants inscrits occasionnellement,

4,10 € pour les repas des enfants inscrits en permanence.

L'adhésion à l'association est à 7 € par famille.

L'association de la cantine participe aux programmes de collecte des Brigades TerraCycle® ! Le but de TerraCycle est d'éliminer la notion de déchet en créant des programmes de collecte et des solutions pour

chaque type de déchet traditionnellement non recyclables. Ces programmes sont gratuits : pour chaque unité de dosette Tassimo collectée, nous gagnons des points TerraCycle, que nous pouvons convertir en dons pour notre cantine.

Chez-vous (et dans votre entourage), mettez de côté les dosettes Tassimo que nous collectons et faites les nous parvenir. TerraCycle recyclera ensuite l'ensemble des déchets collectés.

Si vous voulez participer, merci de contacter Magalie Coquet au 06-56-74-10-41

D'autre part, l'association organise pour la troisième année des ventes pour Noël sur le marché de Chambost-Longessaigne et lors du Marché de Noël de Chambost-Longessaigne.

Contacts :

Fonctionnement général : Raphaëlle Rabillon, présidente

Tel : 09 51 99 00 69

cantine.chambost@gmail.com

Théâtre

"Espèces menacées"
Comédie de Ray Cooney

Yvon et Marie mènent une vie paisible dans leur pavillon de banlieue, jusqu'au jour où ; Yvon échange par mégarde sa mallette dans le R.E.R.

Le contenu de cette mallette va changer le cours de la soirée.

Mensonges, quiproquos et désillusions vont se succéder...

Dates de représentations 2014 :

- 28 février à 20h30

- 1 mars à 20h30

- 2 mars à 14h30

- 7 et 8 mars à 20h30

- 9 mars à 14h30

- 14 et 15 mars à 20h30

- 16 mars à 14h30

Réservations au : 04 74 26 33 44

En visite chez la ravigoteuse de jardin

Du 14 au 21 octobre, 40 entreprises des Monts du Lyonnais ont ouvert leurs portes au public (professionnels, scolaires ou particuliers) dans le but de présenter leur activité. Cette opération avait été initiée par le SIMOLY et le Club d'Entreprises des Monts du Lyonnais. Chaque entrepreneur avait organisé la visite à sa guise.

A Chambost, Danielle Rouvrais, la ravigoteuse de jardin, avait choisi de participer à l'opération et, le vendredi 18 octobre, elle a ouvert ses portes et, exceptionnellement, son jardin à 23 personnes, curieuses de découvrir sa façon de travailler et son entreprise peu banale.

Dans un premier temps, elle nous a expliqué sa formation dans l'horticulture, les difficultés rencontrées à l'époque pour exercer ce métier (surtout réservé aux



hommes), son parcours professionnel dans un tout autre domaine puis sa décision de revenir à ses premières amours, sa passion des plantes et de l'organisation du jardin ne l'ayant jamais quittée.

Elle nous a également montré ses premières réalisations.

Elle nous a ensuite permis de pénétrer dans son domaine

par la petite grille laissant accès au jardin.

Chaque recoin nous racontait une histoire nouvelle :

- près de la porte de la cuisine, sur une pente douce taillée en arrondi, les herbes aromatiques qui attendent sagement de servir l'imagination des cuisiniers
- un peu plus bas, un rosier géant prêt à conquérir les supports faits maison qui s'ouvrent sur le paysage en contrebas
- le bosquet de sumacs qui s'accrochent à la pente
- le petit étang bordé de plantes aquatiques
- la cour de la maison, taillée en amphithéâtre et dont la scène serait une petite terrasse meublée d'une table ronde

flanquée de deux chaises en attente de lecture

- la dame-épouvantail surveillant les terrasses du jardin potager taillées dans la pente.....

La floraison commençant à faiblir en cette saison, Danielle avait invité dans son jardin des sculptures et du mobilier en bois de l'artiste Marc Averly (diplômé des tas -de bois), participant à la poésie des lieux.

Notre petit tour terminé, nous avons eu droit à de délicieuses petites gâteries confectionnées par Danielle et un petit sachet cadeau contenant des bulbes de narcisses "tête à tête" qui, au printemps, nous rappelleront ces jolis instants.

Information sur le nouveau mode électoral

Qui peut voter lors des élections municipales ?

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct.

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours du scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un

même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Commune de moins de 1 000 habitants

Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de votre (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Colis de Noël du CCAS

Comme chaque année, les membres du CCAS s'activent pour assurer la confection et la distribution des colis de Noël à nos aînés âgés de plus de 75 ans. Chaque colis contient des produits locaux, et un dessin fait par les enfants de l'école. La distribution est assurée par nos

soins, accompagnés par des enfants. Nous sommes accueillis avec plaisir. C'est un moment privilégié et convivial en cette période de fêtes où parfois certaines personnes sont bien seules.

Les membres du CCAS

Coiffure à domicile

Célia : Coiffure à domicile Hommes Femmes Enfants
Chambost Longessaigne 06/70/09/92/43

Exposition Carnet de voyage

Venez visiter l'exposition Carnets de Voyage, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, le mercredi matin de 10h à 12h puis de 16h à 18h, et le samedi matin de 10h à 12h.

Elle est visible jusqu'au 26 février 2014.

Merci de votre visite,

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque

Exposition "balades dans les monts du lyonnais, l'école de la nature"

Pour démarrer 2014, nous vous proposons d'aller voir mon exposition « Balades dans les monts du Lyonnais, l'Ecole de la Nature »

Horaire d'ouverture : Du mardi au vendredi : de 10h à 12h et de 14h à 17h
Le Samedi matin de 9h à 12h.

Date : du 31 décembre 2013 jusqu'au 1^{er} février 2014.

Donc si vous passez dans le coin, n'hésitez pas à vous arrêter cinq minutes .

Lieu : Maison du toutisme (Office du tourisme Chamousset en Lyonnais)
Route RD 389 – Lieu dit la Giraudière
69690 Brussieu

Nous vous souhaitons une très bonne année 2014 !!

A bientôt

Julien PONCET et Stéphanie CERNESSE

Tri des sacs jaunes

Le Centre de tri de L'Horme, lieu où sont triés les sacs jaunes, a contacté le Président du SIMOLY suite à des découvertes improbables et d'une extrême gravité dans les sacs jaunes collectés dans les Monts du Lyonnais : excréments, matériel médical, tête de sanglier et... Seringues !

Les agents de collectes du territoire sont des habitants des Monts du Lyonnais, des voisins, des amis ou des connaissances. Pour leur sécurité et leurs conditions de travail, des règles SIMPLES sont à respecter. Dans les sacs noirs uniquement des déchets non valorisables et qui ne peuvent pas aller en déchèteries, et dans les sacs jaunes uniquement des

emballages recyclables (bouteilles plastiques, cartonnets, boîtes métalliques et briques alimentaires). Une question simple souhaiteriez-vous collecter ce type de déchets, accepteriez-vous d'être blessé par des aiguilles lors de la collecte d'un sac noir ou jaune ? Nous en doutons, alors il incombe à chacun d'être vigilant et de faire des efforts.

Le SIMOLY se devait de réagir et de rappeler ces règles, pourtant évidentes, de bonne conduite et de respect des consignes. Saviez-vous que vos déchets passent sur une chaîne de tri où le personnel de RDS les dissocie manuellement ?! Vous rendez vous compte que ces trouvailles auraient pu avoir des

conséquences directes envers la santé des salariés ?!

Le SIMOLY tente de remonter jusqu'au point de collecte afin de trouver les personnes qui auraient mis le matériel médical dans les sacs jaunes. Sachez qu'il incombe au producteur de déchets de soins à risque infectieux (DASRI) de les éliminer par les filières spécifiques.

Pour les personnes ayant mis des excréments et la tête de sanglier dans les sacs d'emballages recyclables, que dire... A part que les photos n'ont pas d'odeur, vous ne souhaiteriez pas être présent lors de l'ouverture et de devoir éliminer de telles... Ordures !

Nous avons bien conscience que cela ne concerne qu'une petite minorité de personnes qui par mécontentement, peut-être, jettent n'importe quoi dans les sacs jaunes

(voire même gravats, vêtements, journaux, verres, cartons, à apporter en déchèteries ou conteneurs appropriés), mais qui peuvent avoir de graves conséquences sur les

agents de collecte et du centre de tri !

Une plainte a donc été déposée par le SIMOLY afin de montrer la gravité de ces actes.

Déchetterie du Thivollet

La mairie de Chambost rappelle que la zone du Thivollet, qui servait de dépôt pour les déchets verts, est dorénavant interdite pour tout type de dépôt (déchets verts, gravats, matériaux de déconstruction, etc.). En effet, une parcelle des terrains utilisés jusqu'à présent, fait partie de la zone artisanale. Un lot est en cours de cession,

à un artisan. Les travaux de bornage, ont débuté. Il va de soi que le futur propriétaire, ne souhaite pas voir durer cette pratique. La mairie rappelle que la déchetterie des Auberges est le lieu qui collecte ces déchets.

Merci d'en prendre bonne note.

Tri des enveloppes

Dorénavant vous n'aurez plus à retirer les fenêtres des enveloppes !

L'enveloppe à fenêtre est maintenant recyclable donc à intégrer dans le circuit du recyclage des papiers.

Tri de l'amiante

La réglementation pour l'élimination et le traitement de l'amiante est très stricte.

C'est reparti, l'amiante des particuliers (**et uniquement des particuliers**) continue d'être acceptée en déchèterie !! Il faudra néanmoins toujours respecter certaines règles.

Attention aux lieux et aux mois de collecte :

- **Déchèterie les Hauts du Lyonnais à St Martin en Haut** : janvier ; avril et octobre.

- **Déchèterie de Chamousset en Lyonnais à Montrottier** : février ;

mai et novembre.

- **Déchèterie de Forez en Lyonnais à Chazelles sur Lyon** : mars ; juin et décembre.

Aucune collecte en juillet, août et septembre

Les collectes sont destinées uniquement aux habitants de notre territoire munis d'un justificatif de domicile (quittance d'eau, d'électricité, de loyer, document obligatoire) et limitées en quantité (maximums de 5 plaques de 1m/1m/mois ou un volume de 200 litres sans vide par mois). Un registre nominatif sera tenu.

L'accès des professionnels est strictement interdit pour ce type de déchet.

Seule l'amiante liée sera acceptée : plaques ondulées, ardoises, tuyaux de descente d'eau, de cheminée, cloisons, bacs à fleurs, joints divers, fibro-ciment... Tout apport d'amiante libre ou non conforme (déchets et poussières issus du nettoyage et du démantèlement de matériels, flocages divers) sera refusé.

Autostop participatif

**Vous aimez la liberté et la simplicité d'organisation de l'autostop mais aussi la solidarité du covoiturage ?
L'autostop participatif est fait pour vous !**

Ce mode de déplacement simple et autogéré permet de réduire le nombre de véhicules sur nos routes et d'augmenter la convivialité et la solidarité entre les habitants du territoire.

Votre commune, comme dix autres communes dans les Monts du Lyonnais, a développé ce nouveau service, gratuit, avec le soutien du SIMOLY (Syndicat Intercommunautaire des Monts du Lyonnais).

L'autostop participatif s'inspire du concept de l'autostop mais il est organisé :

- Des lieux de stop sont clairement identifiés avec des panneaux « point stop » ;
- Les participants (conducteurs et autostoppeurs) s'identifient mutuellement (ardoise, brassard pour les autostoppeurs, vignette et autocollant pour les conducteurs) ;
- Les participants (conducteurs et autostoppeurs) signent une charte de bonnes pratiques.

Des kits d'autostop participatif sont disponibles à votre mairie (ardoise, brassard, autocollant, vignette, ...etc.) et plusieurs points stop ont été installés sur votre commune et sur des communes voisines.

N'hésitez pas à vous renseigner et à participer au développement de ce service !

Plus de renseignements auprès de votre mairie au 04 74 26 33 85 ou du Point Infos Déplacements des Monts du Lyonnais (04 78 19 08 55).

Les 11 communes participantes sont : Aveize, Chambost-Longessaigne, Chevrières, Duerne, Haute-Rivoire, Meys, Longessaigne, Pomeys, Sainte Foy L'Argentière, Saint Martin en Haut, Saint Symphorien sur Coise.

Demandeurs d'asile au foyer de Saint-Clément

J'habite Chambost-Longessaigne depuis juillet 2006, je suis diplômée "assistante de service social" et j'ai été retenue pour le poste de chargée d'opération depuis le 25 novembre 2013 au foyer de Saint-Clément –Les-Places, géré par l'association Forum Réfugiés Cosi (association lyonnaise fondée en 1982 pour l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile).

Le 18 novembre 2013 sont arrivés plus de 80 demandeurs d'asile au foyer de St Clément. Face aux prévisions météorologiques, à la précarité du logement (tentes sous le pont de Perrache) et la présence de nourrissons et jeunes enfants, le Préfet du Rhône a pris la décision d'un hébergement d'urgence sur plusieurs lieux dont celui de St Clément. Sage décision, car deux jours plus tard, nous connaissions une vague de froid polaire.

Même si l'arrivée de ces demandeurs d'asile albanais et congolais a effrayé et/ou révolté un certain nombre d'habitants de la commune et que ces mêmes demandeurs d'asile se sont sentis très isolés à la campagne, tout le monde semble avoir trouvé ses marques après deux mois d'implantation. De nombreux habitants des communes de St Clément et alentours se sont proposés spontanément pour covoiturer des

hébergés, ont fait des dons de vêtements, de jouets, décorations et sapin de Noël, ont proposé des activités bénévoles (tricot, randonnée...) ou sont tout simplement venus nous rencontrer.

L'ensemble des services territoriaux (mairie, hôpital, Conseil Général...) et des intervenants locaux (médecin généraliste, infirmières, pharmacie, Poste, associations...) font leur possible pour leur réserver un bon accueil et gérer les questions individuelles et collectives.

Les hébergés ont pu, une fois leurs démarches administratives effectuées, "poser leur valise" et retrouver un semblant de vie quotidienne classique. Quelques soient leurs motifs à demander l'asile politique en France, ils ont conscience de la réalité de la vie quotidienne des habitants et que la France doit faire face à une crise économique durable.

Leurs motifs d'exil ne sont pas économiques et je les vois vivre au jour le jour difficilement cette situation d'exil. Ils ont laissé derrière eux leurs amis, leurs familles, des enfants (dont ils sont sans nouvelles), leurs maisons, leurs emplois, leurs études et ils en souffrent...

La nostalgie, les cauchemars quotidiens, les insomnies, les souvenirs pour certains des tortures et violences physiques subies, les angoisses du passé et du futur sont

bien présentes et l'équipe d'intervenants tente tant bien que mal de les aider à gérer toutes ces émotions au quotidien.

Le parcours de l'exil est long et douloureux, certains obtiendront le statut de réfugié (voir définition ci-dessous) et pourront enfin reconstruire progressivement leur vie tout en intégrant qu'ils ne pourront plus retourner dans leur pays, tandis que d'autres devront rentrer chez eux ne sachant pas ce qu'ils vont retrouver.

Moi, je garderais les souvenirs des moments passés auprès d'eux pour les avoir accompagnés un bout de chemin et aussi la solidarité et la fraternité de mes compatriotes.

Définition : Une personne peut solliciter la protection de l'état au titre de la convention de Genève du 28/7/1951 "Peut être réfugiée, toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, du fait de cette crainte ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays"

Véronique BARBINI MEUNIER

Campagne des restos du cœur

Les distributions et inscriptions aux Restos du cœur de L'Arbresle ont lieu :
- Le jeudi de 9h à 11h30

- Le jeudi de 13h30 à 15h
- Le vendredi de 9h à 11h30

Groupe Deprim'espoir

Un réseau de personnes concernées par la souffrance de chacun

- Ecoute et aide aux personnes déprimées dans le respect et la discrétion.
- Soutien et déculpabilisation de l'entourage.
- Accompagner la solitude, redonner le goût de vivre.
- Eveiller l'opinion face au tabou de la déprime.
- Organiser des réunions de prévention.
- Coopérer avec des associations et des professionnels ayant pour objectif la guérison des personnes dépressives.

Groupe de parole mensuel - Entretiens individuels

Sur rendez-vous à L'ETAIS
04.74.72.20.93

Nos randonnées

Chaque vendredi après-midi ; rencontrer des amis, bavarder, échanger
Renseignez-vous pour les rendez-vous 04.74.26.30.00

La prévention

Soirées débats ; Participation à la journée de l'amitié ; Pique-niques

1 fois par mois à l'ETAIS « le bagage de Marie-rose » échange autour des situations de handicap

Notre téléphone : 04.74.72.21.32

Une permanence ; Un temps d'écoute
tous les lundis et les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 18 à 23 heures

Notre adresse postale

Groupe Deprim'espoir
Mairie de Foy L'Argentière
69610 Ste Foy L'Argentière

Internet

groupeprimespoir@orange.fr
deprimespoir.canalblog.com

ADMR

Présente depuis plus de 30 ans sur le canton de St Laurent de Chamousset, l'association ADMR vient en aide à toute la population du canton. La mission de l'ADMR s'appuie sur des valeurs fortes : respect de la personne, esprit d'entraide, volonté d'être présent au plus près des personnes pour mieux répondre à leurs attentes. Deux éléments majeurs caractérisent le service offert par l'ADMR: la proximité et l'implication au quotidien des bénévoles aux côtés des salariés.

L'association ADMR gère et organise :

- L'aide aux personnes âgées et/ou handicapées permettant de prolonger et d'améliorer l'autonomie à domicile : aide aux gestes de la vie quotidienne (toilette, habillage, transfert, préparation des repas ...), portage de repas, aide au ménage, repassage, transport-accompagnement, téléassistance

- L'aide aux familles pour : faciliter la vie quotidienne (ménage, repassage), garder les enfants, apporter de l'aide en cas de situation temporaire difficile (maladie, grossesse, décès...) avec une prise en charge de la CAF ou MSA ou les mutuelle.

- Des temps de rencontre pour les personnes âgées : sorties restaurant, théâtre, après midi jeux, rencontre pour sortir de la solitude.

- Des actions de soutien à la parentalité pour les familles :
o conférences débat pour trouver des réponses aux questionnements de parents
o des ateliers pour les parents d'ados (cycle de 5 ateliers en soirée du 10/12/13 au 13/05/14)
o des soirées de rencontres et d'échanges sur un thème lié à parentalité (outils pour mieux gérer les situations du quotidien en famille.

Ces services peuvent bénéficier de prise en charge financière en fonction de votre situation personnelle, de déductions ou de crédits d'impôts à hauteur de 50 %. Les CESU : Chèques Emplois Service Universels sont acceptés.

ADMR St Laurent de Chamousset

Maison des services - Chemin de l'Hôpital

Tél : 04.74.70.59.76 -

Contact : admr.chamoussetenlyonnais@gmail.com

Site fédéral : www.admr69.org

Centre d'échanges internationaux

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.

Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Juliana, jeune brésilienne âgée de 16 ans, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2014 pour un semestre. Elle aime le vélo et la photographie. Meileen est néo-zélandaise et passionnée par la musique. Elle fait partie d'un orchestre et pratique le badminton. Elle arrivera le 29 Août pour un séjour de 3 mois. Elle attend une famille avec impatience !

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements :

CEI-Centre Echanges Internationaux
Andrée Arlin

04.78.36.32.27

Bureau coordinateur CEI

02.99.46.10.32

Economie d'énergie électrique

Le prix croissant de l'énergie et le poids de cette dernière dans le pouvoir d'achat des ménages imposent de tirer parti de toutes les solutions permettant de réduire nos consommations d'énergie et notamment d'électricité.

Engagé à vos côtés sur ces sujets, le Conseil général du Rhône soutient une démarche innovante et gratuite permettant de réduire collectivement nos consommations d'électricité : l'effacement diffus.

En participant à cette démarche, vous réaliserez des économies d'énergie, contribuez à la sécurité du réseau électrique et à la réduction de CO2, et bénéficierez d'un suivi de votre consommation en temps réel grâce à un espace personnalité sur internet.

Bruno CHAZALLET et Bernard CHAVEROT

SCoT des Monts du lyonnais

La construction du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Monts du Lyonnais est presque finalisée. Pour mémoire, l'ensemble du territoire national devra être couvert par des SCoT d'ici le 1er janvier 2017. Notre territoire sera ainsi doté de ce document de planification pour les 20 prochaines années. Pour plus de cohérence, les Monts du Lyonnais travaillent avec les territoires de SCoT voisins au sein d'une instance informelle appelée « Inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise » (13 SCoT).

Les élus locaux (48 délégués titulaires au sein du conseil syndical dont les Maires des 33 communes concernées) prennent l'avenir du territoire en main, et travaillent à

l'élaboration du SCoT depuis près de 3 ans, encadrés par de nombreuses réglementations. Un projet de SCoT pour les Monts du Lyonnais sera arrêté en janvier 2014. La phase d'approbation débutera donc après les élections municipales de mars 2014. Ainsi, le SCoT devrait être applicable début 2015 et alors devenir le cadre légal de nos documents d'urbanisme locaux.

Les grandes lignes du projet des Monts du Lyonnais :

Défi 1 Conforter le caractère rural du territoire, les solidarités territoriales et la qualité de vie :

Rétablir l'équilibre démographique du territoire en faveur des pôles les mieux équipés en services et commerces, tout en permettant de

conserver la vitalité des villages. Habiter et construire autrement.

Défi 2 Développer l'attractivité économique et l'emploi : Renforcer le dynamisme économique. Conforter l'activité agricole, en préservant le foncier.

Défi 3 Ménager le capital environnemental des Monts du Lyonnais, répondre au défi énergétique et au changement climatique :

Préserver les ressources du territoire. Réduire les consommations énergétiques.

De nombreuses informations sont proposées sur le site internet scot.monts-du-lyonnais.fr.